

Direction des affaires scolaires

2021 DASCO 143 - Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La collectivité transforme les cours d'écoles et de collèges parisiens en « cours Oasis », espaces rafraichis, végétalisés et mieux partagés par tous. Dans ce cadre, la Direction des Affaires Scolaires souhaite renforcer le partenariat avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE 75). En effet, en lien avec l'évaluation des cours déjà réalisées, le projet des cours Oasis continue d'évoluer et nécessite de rechercher des solutions toujours plus conformes aux ambitions environnementales et pédagogiques de celui-ci.

Le CAUE accompagne la collectivité depuis le lancement du projet et bénéficie d'une expertise tout à fait complémentaire de celle de la Ville. Un des enjeux reste d'accompagner la conduite du changement initiée par les cours Oasis dans les pratiques à la fois de conception et d'usage des nouvelles cours d'écoles et de collèges.

Les défis qui attendent la Ville dans les prochaines années, et notamment la nécessité d'une plus grande frugalité dans les aménagements, doivent être accompagnés et exigent un travail collaboratif pour la mise en œuvre de réalisations techniques plus sobres et toujours plus écologiques, mais répondant aux objectifs du projet.

L'objectif de la présente convention et subvention est de permettre une montée en puissance du nombre de cours Oasis réalisées annuellement. De plus, l'enjeu est donc de faciliter une approche plus participative dans la réalisation des cours. Il s'agira de mettre en œuvre des chantiers permettant l'installation d'espaces ludiques et naturels en s'appuyant sur les volontés locales ainsi que l'implication des équipes des écoles.

Il sera ainsi réalisé :

- Une mobilisation des services pour l'identification de leviers de transformations répondants aux ambitions du projet
- Des temps de formation des agents des CASPE

- La production d'outils à destination des acteurs du projet pour l'aide au choix d'aménagements et leur mise en œuvre « simplifiée » et durable
- La capitalisation à partir d'expériences d'autres collectivités en France et dans le monde pour identifier de nouvelles solutions
- La transformation d'une dizaine d'établissements, en s'appuyant sur le volontariat des équipes scolaire et périscolaires

Il est donc proposé de signer cette « Convention de partenariat et de participation financière -Accompagnement du projet Oasis » avec le CAUE 75.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris